

TITRE

Il est créé entre les adhérents la présente charte concernant le SEL d'Opale.

BUTS

Le SEL d'Opale est un Système d'Échange Local, participatif et interactif. Il met en relation des personnes qui souhaitent échanger des services, des savoirs et des biens au moyen d'une unité d'échange non spéculative.

Le SEL favorise l'aspect relationnel et l'épanouissement, en permettant aux adhérents de rencontrer les autres adhérents, d'apporter leur expérience, de se rendre utiles, de combattre l'exclusion et de tisser un véritable réseau de solidarités.

Le SEL a pour objectif essentiel de créer du lien entre les personnes adhérentes au moyen :

- d'échanges occasionnels de savoirs, de services et de biens
- d'organisation de rencontres et d'animations afin de faciliter ces échanges
- de toute initiative respectant la charte du SEL d'Opale

Les adhérents peuvent échanger du matériel. Le prêt de matériel fera l'objet d'accords de gré à gré.

Chaque adhérent(e) s'engage donc à souscrire une assurance Responsabilité Civile individuelle ou familiale adaptée aux échanges prévus et à en fournir une attestation à l'équipe d'animation du SEL si besoin.

Un(e) adhérent(e) n'est jamais obligé(e) d'accepter un échange. Chacun(e) peut refuser toute proposition dont les conditions ne lui conviendraient pas. Il peut mettre un terme à un échange si celui-ci ne se déroule pas bien.

Le SEL ne fournit aucune garantie quant à la qualité, les conditions ou la valeur des échanges.

Chaque adhérent(e) s'engage à effectuer des coups de main ponctuels, non répétitifs, de courte durée et réalisés au titre de l'entraide entre particuliers.

UNITÉS D'ÉCHANGES

Les échanges se font au moyen d'une unité d'échange appelée « écume ». Le SEL d'Opale propose une correspondance de 60 unités d'écume pour une heure de service et souhaite l'égalité dans les échanges : 1 heure de jardinage est égale à 1 heure de couture. Les échanges se font de gré à gré entre les adhérents.

À l'inscription, chaque seliste voit son compte crédité de 60 écumes. Le compte du SEL d'Opale est, lui, débité d'autant. Le compte est limité à +/- 2000 unités d'écume pour chaque adhérent(e). L'équipe peut être amenée à contacter un(e) seliste pour l'aider à équilibrer ses offres et ses demandes. Tout(e) seliste ayant un solde négatif et souhaitant quitter le SEL doit ramener son compte à zéro.

Chaque échange doit être noté sur la feuille individuelle d'échanges. Le SEL d'Opale ne tient pas de réelle comptabilité mais l'équipe d'animation conserve la trace des échanges. Les selistes pourront donc transmettre leurs soldes aux rencontres mensuelles ainsi que leurs feuilles individuelles d'échanges si elles sont complètes. Celles-ci serviront éventuellement à compléter le catalogue et seront archivées. Chaque seliste accepte que le solde de son compte soit communiqué à toute

demande d'un autre seliste en toute transparence. Mais le détail de chaque échange est confidentiel. Le compte du SEL d'Opale est donc toujours négatif et proportionnel au nombre d'adhérents ; il reflète l'importance et la vitalité du SEL.

RENCONTRES

Les rencontres mensuelles se tiennent dans un lieu accessible à tous au Centre SocioCultuel Audrey Bartier 42 rue du Baston, 62930 Wimereux.

Il y a 1 rencontre par mois : le 1er samedi du mois à 10h. De 10h à 11h les adhérents se retrouvent pour échanger, ramener les feuilles individuelles d'échanges, mettre à jour le catalogue etc. Le créneau de 11h à 12h est réservé à l'accueil de nouveaux(elles) selistes.

Les dates des permanences peuvent varier (vacances scolaires, jours fériés...) ; elles sont actualisées sur les différents supports de communication du SEL d'Opale (site web et page Facebook - pensez à vous y abonner, à liker et à confirmer votre présence dans les événements).

ADHÉRENT(E)S

L'adhésion au SEL d'Opale implique :

- l'acceptation de la présente charte
- l'adhésion annuelle pour l'année scolaire au Centre SocioCultuel Audrey Bartier (tarifs 2018 : 2€ Wimereusiens, 4€ extérieurs)
- la participation annuelle pour l'année scolaire de 1 € pour les différents frais de fonctionnement du SEL (frais d'hébergement du site, etc.) : le cahier de comptes est consultable sur demande
- un engagement à participer solidairement à son fonctionnement et à sa gestion avec tous les autres membres (participation aux rencontres)

La charte pourra être actualisée à chaque début d'année scolaire.

Peuvent adhérer au SEL d'Opale des personnes physiques, des personnes morales proches du SEL d'Opale de part leur engagement environnemental ou solidaire.

Les adhésions sont individuelles. Pour les familles, une inscription = un numéro de seliste = une adresse email.

Chaque adhérent(e) accepte que ses coordonnées soient accessibles aux autres adhérent(e)s afin de permettre les échanges mais s'engage à ne pas les communiquer en dehors du SEL.

Si un(e) seliste parraine un(e) nouvel(le) adhérent(e) il/elle reçoit 60 écumes. En échange, il/elle se doit de faciliter son intégration dans le SEL d'Opale en lui expliquant le fonctionnement et en l'épaulant lors des premiers échanges et participations aux réunions mensuelles. Il/elle peut aussi être amené(e) à faire le relais entre la liste de diffusion et son/sa filleul(e) dans le cas où ce(tte) dernier(e) ne dispose pas d'un accès internet ou d'une adresse email. Il/elle s'y engage en contresignant le formulaire d'adhésion.

OFFRES ET DEMANDES

Le SEL d'Opale enregistre et diffuse les offres et les demandes de ses adhérents et leur permet d'entrer en contact les uns avec les autres via l'édition d'un « catalogue » anonyme (seul le n° de seliste apparaît) et public, et via un « annuaire des adhérents » confidentiel.

COMMUNICATION ENTRE SELISTES

Suite à son inscription, chaque adhérent(e) sera inscrit sur la liste de diffusion

seldopale@framalistes.org. Elle permet de faire part de ses offres et demandes ponctuelles à tous les adhérents.

Les selistes ne disposant pas d'un accès internet ou d'une adresse email doivent être parrainés afin d'assurer le relais des offres et demandes sur la liste de diffusion.

Pour les selistes qui le souhaitent, un groupe secret Facebook existe. Il permet de discuter entre selistes. Les discussions doivent respecter les consignes suivantes :

- pas de prosélytisme politique, ni religieux
- pas de démarchage commercial
- pas de dénigrement ni d'attaque personnelle
- respect et convivialité

ÉQUIPE D'ANIMATION

Le SEL d'Opale est stimulé et géré par un collectif appelé « équipe d'animation » dont le rôle est :

- de veiller à la bonne cohésion du groupe de selistes, régler les conflits éventuels
- de veiller au respect de la Charte dans toutes les décisions prises lors des réunions mensuelles
- d'aider les nouveaux(elles) adhérent(e)s à trouver des idées de services à rendre ou à recevoir
- d'assurer le fonctionnement du SEL, c'est-à-dire les adhésions, le catalogue, la collecte des feuilles individuelles d'échanges, la tenue des comptes des échanges et les permanences mensuelles

Au sein de l'équipe d'animation, le consensus est toujours recherché mais les divergences de vues sont levées par un vote à la majorité simple. Les membres de l'équipe d'animation sont renouvelés chaque année.

L'équipe d'animation est composée de 3 à 15 membres actifs. Ceux-ci se réunissent autant de fois que nécessaire pour assurer leurs missions définies en réunions.

L'équipe d'animation transmet régulièrement les compte-rendus de réunions à l'ensemble des adhérents. Certains points peuvent être soumis au vote des adhérents en « réunion mensuelle » selon les besoins. Les réunions mensuelles sont l'occasion pour les adhérents de participer aux décisions de l'association. L'équipe d'animation en assure la coordination.

Les adhérent(e)s qui s'investissent dans l'équipe d'animation ont droit à une compensation « symbolique » de 2h de temps passé ou 120 écumes par an.

FIN DE L'ADHÉSION

La qualité d'adhérent(e) se perd par :

- non paiement de l'adhésion au centre social et au SEL
- radiation pour non-respect de la charte
- non réinscription annuelle
- démission
- décès
- dissolution du SEL d'Opale

GESTION DES CONFLITS

En cas de problèmes graves avec un(e) adhérent(e), celui/celle-ci est invité(e) à se présenter devant l'équipe d'animation pour s'expliquer. Le SEL recherchera toujours un arrangement. Mais en cas de blocage, la radiation est proposée par l'équipe d'animation et soumise à tous les adhérents. La décision de radiation est prise lors de la réunion mensuelle suivante à la majorité qualifiée des 2/3 des adhérents s'étant prononcés.

ENGAGEMENT

Chaque adhérent(e) du SEL d'Opale s'engage à respecter l'application de la présente charte et à s'y conformer.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies lors de votre inscription sont enregistrées dans un fichier informatisé tenu par l'équipe d'animation du SEL d'Opale. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion au SEL et sont destinées à l'usage exclusif du SEL d'Opale.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en adressant votre demande à l'adresse contact@seldopale.fr

Nom, Prénom :

Charte approuvée le :

Signature :